



COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 27 mai 2024 à 18h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Lors du conseil municipal du 21 mai dernier, le quorum n'a pas été atteint pour la délibération concernant l'attribution de subventions aux associations.

Dans ce cas, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 22 mai 2024
Le maire, Benoit SKLEPEK



ORDRE DU JOUR

Préambule

Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2024.

Finances

- Subventions aux associations 2024